



## Permis de conduire canada/us - repasser son permis en france

Par **yann**, le **21/02/2011** à **18:40**

Bonjour,

Etant en France depuis plus d'un an et n'ayant pas fait l'échange de mon permis en un permis français à temps, j'ai récemment repasser et réussie les épreuves du code et de la conduite.

Etant canadien, j'ai obtenu mon permis à Montréal il y a 17 ans environ. Par conséquent, je souhaiterai savoir si mon ancienneté sera bien pris en compte sur mon nouveau permis Français?

Sachant que sur les permis de conduire nord-américain, étant valide qu'un certain nombre d'années, il n'est pas indiquer la date d'obtention du permis mais sa date de renouvellement. D'autre part, vu mon ancienneté, serai-je considéré comme apprenti-conducteur?

Je vous remercie par avance,

Par **Tisuisse**, le **21/02/2011** à **19:00**

Bonjour,

Réponse : NON car vous êtes un conducteur en probatoire pour 3 ans avec 6 points la première année, etc.

Par **yann**, le **21/02/2011** à **19:42**

Si je comprends bien votre réponse, en aucun cas mes 17 années de conduite seront pris en compte?

Un autre élément s'ajoutant a ma situation est que pendant les 7 dernières années, j'ai assuré et immatriculé une voiture en France. Je n'avais pas effectué l'échange de mon permis auparavant car, régulièrement en déplacement entre l'Amérique du nord et la France. Il est très surprenant que tous ces éléments ne puissent pas jouer en ma faveur.

Merci par avance,

Par **Tisuisse**, le **21/02/2011** à **23:41**

La seule chose qui pouvait jouer en votre faveur était d'échanger votre permis canadien-US avant l'expiration du délai de 1 an lors de votre retour définitif en France mais vous ne l'avez pas fait d'où le fait que votre permis canadien-US, s'il reste valable pour ces pays ne l'est plus en France. De ce fait, votre nouveau permis français vous classe en conducteur probatoire durant 3 ans, avec le A à l'arrière, les limitations de vitesses imposées aux probatoires, 6 points la 1ère année, etc.